

# ACCA LANDORTHE (société de chasse)

Président : Mr. RUMEAU René - Tel: 05 61 89 55 38

Vice Président : Mr. VECCHIUTTI Claude - E mail: [claud.vecchiutti@wanadoo.fr](mailto:claud.vecchiutti@wanadoo.fr)

Secrétaire: Mr. FLOUS Alain

Trésorier: Mr DUPUY JEAN

Trésorier adjoint : Mr. RAMOS Raymond





La société de chasse ACCA LANDORTHE a été créée le 20 septembre 1972.

La chasse se pratique selon les dates d'ouverture les mercredi , samedi, dimanche et jours fériés.

On peut y chasser:

Faisans: 2 pièces par jour et par chasseur période à définir

Perdreux: 2 pièces par jour et par chasseur période à définir

( 2 pièces= 1 faisan+1 perdreau ou 2 faisans ou 2 perdreaux)

Lapins: en période de chasse

Lièvres: tir du lièvre période à définir

Chevreaux et sangliers: en battue

Gibier de passage : selon arrêté préfectoral

Les battues (chevreuil-sanglier) se font sous la direction d'un responsable de battue.

L'inscription et le départ ont lieu à la "Maison de la Chasse "à 7h 30.

La casquette "fluo" est obligatoire ainsi que la trompe de chasse.

La chasse au lièvre : uniquement au chien courant.

Le tir du lièvre en équipes est autorisé 12 dimanches, jours fériés et le mercredi.

Les chasseurs habitant la commune de Landorthe, possesseurs d' un permis de chasse peuvent obtenir la carte à leur demande.

3 cartes sont réservées aux chasseurs venant de communes extérieures. L'attribution de la carte est soumise à un tirage au sort suivant le nombre d'intéressés;par ce procédé elle est remise en cause tous les ans.

